

## Préface

Le volume 2, *Ethique de la recherche et innovation responsable*, de la série *Recherche et innovation responsables* met côte à côte éthique de la recherche sous ses diverses formes (intégrité, protection des personnes, évaluation éthique des projets à financer) et promesses de la notion d'innovation et de recherche responsables (IRR). La gouvernance y apparaît comme une condition essentielle de réussite de celle-ci. Elle contribuait même à une pluralisation des points de vue favorisant une délibération éthique. La gouvernance comme l'un des piliers de l'IRR pourrait permettre de prendre en charge de façon plus dynamique des soucis éthiques, compris et embrassés selon un périmètre large allant bien au-delà de l'éthique individuelle des chercheurs ou des ingénieurs. En effet, la gouvernance a pour vocation de réguler la coopération entre acteurs aux identités, aux intérêts, aux capacités d'attention et aux responsabilités différents. Leurs sphères d'appartenance plurielles sont mobilisées également avec des logiques d'action expansives parfois conflictuelles, dans des relations incertaines et contingentes pour reprendre ce terme important de l'intitulé du volume 1, *Le potentiel éthique de l'efficacité : responsabilité et contingence*. Si l'IRR, en écho à différentes listes de critères d'évaluation internationaux, favorise l'inclusion de parties-prenantes, de porteurs d'intérêts ou de citoyens dans les processus de recherche et d'innovation, elle doit, pour ce faire, porter le souci de la gouvernance à imaginer pour la supporter.

La montée en puissance de la gouvernance est non seulement une conséquence de la globalisation et d'une redistribution des tâches, et donc des responsabilités, entre Etat et acteurs institutionnels, privés et publics, mais elle est aussi au cœur de la construction européenne. En effet cet espace est un lieu d'expérimentation commune de normes aux origines diverses, éprouvées au gré des crises et des solutions à chaque fois imaginées pour les traiter. En 2001 déjà, la gouvernance était l'objet d'un livre blanc publié par la Commission européenne. Il annonçait des préoccupations nouvelles associées à cinq principes : efficacité, cohérence, participation, transparence, et, élément capital pour l'IRR, partage des responsabilités. L'IRR a donc de façon privilégiée partie

blanc publié par la Commission européenne. Il annonçait des préoccupations nouvelles associées à cinq principes : efficacité, cohérence, participation, transparence, et, élément capital pour l'IRR, partage des responsabilités. L'IRR a donc de façon privilégiée partie liée avec toute la construction européenne et pas seulement les domaines de l'innovation et de la recherche.

Cependant, des mots d'ordre comme partenariat, participation, ou même ceux qui leur ont été associés par la suite de transparence, de capacité à répondre ou à réagir (*responsiveness*), espèrent une conception de la gouvernance qui aille bien au-delà de la seule régulation. La gouvernance comme l'un des piliers de l'IRR peut par exemple être qualifiée d'éthique et être marquée du sceau de la liberté pour être vraiment responsable et reprendre le titre du volume 2 de la série en anglais, *Responsibility and Freedom*. C'est une autre voie qu'emprunte ce nouveau volume, certes pas incompatible. Il prétend qu'il faut expliciter ce qu'on entend par les différentes adjonctions ou qualificatifs associés à la gouvernance. En effet, ils peuvent recouvrir des réalités pratiques très différentes selon les orientations théoriques endossées. Il ne suffit pas de thématiser les anciens modes de gouvernement qu'on prétend dépasser. Il faut encore être convaincu que les nouveaux le sont vraiment et qu'ils sont à la hauteur d'une *gouvernance responsable* de l'innovation et de la recherche. Le souci de Marc Maesschalck d'une *gouvernance réflexive*, qu'il inscrit à la suite de différents modèles de gouvernance qu'il a étudiés depuis de longues années, est assez dynamique pour prendre en charge ce souci. En passant, on verra qu'elle se distingue de la proposition du projet de métagouvernance proposé par le projet de recherche européen portant sur l'IRR, ResAgora<sup>1</sup>. Le philosophe belge abrite son travail sous un exergue choisi dans l'œuvre du célèbre philosophe des sciences Georges Canguilhem : « Une recherche utilisant une pratique déjà pratiquée doit d'abord être conceptualisée, pour pouvoir diriger cette pratique au lieu de la suivre. » Il n'y a donc pas place dans cet ouvrage pour une approche qui se contenterait d'un trop confortable descriptivisme. Ce type d'approche trop souvent empruntée réduit la gouvernance à une pratique publique émergente plutôt qu'elle ne l'aborde comme une action collective coordonnée par une orientation normative. En effet, lorsque la question d'une nouvelle approche des manières de gouverner dans l'intérêt public s'impose et doit être accompagnée par de nouvelles méthodes de régulation, la question ne se réduit ni à un changement de main du pôle d'autorité, ni à un simple jeu d'équilibre entre sous-systèmes autorégulés. L'auteur ouvre donc les « boîtes noires » de l'identité et de la structure d'action, individuelle et collective, pour en élaborer une approche compréhensive et critique.

---

1. *Governance Framework for Responsible Research and Innovation*, voir : <http://res-agora.eu/news/>.

La gouvernance réflexive est très ambitieuse. Elle est un processus expérimental qui transforme les rôles et les formes de productions normatives. En effet, l'interprétation innovante des normes vient modifier les comportements des acteurs impliqués, individuels ou institutionnels. Cette gouvernance pensée jusqu'au bout s'adosse sur l'action comprise comme processus de rencontre d'intérêts différents, de méthodes et de savoirs concurrents, en fonction d'un processus collectif d'enquête tendu vers la résolution de problèmes. En même temps, ce processus d'action a des effets sur les parties prenantes dès lors que l'action se réalise. Une telle conception évite le privilège accordé aux représentations sécuritaires parce que figées d'une identité des actants idéalisée. Un autre avantage est que cette conception de la gouvernance passe l'épreuve de la transférabilité entre milieux différents par les références spontanées propres aux milieux de formation et d'énonciation. Ce point est important car c'est une condition d'apprentissages et d'appropriations réciproques. Envisagée ainsi, la gouvernance résiste mieux aux risques de captures, de neutralisation ou encore de dissolution des propositions innovantes.

Cette profondeur du questionnement n'est pas un luxe théorique. D'une part, la pratique de la mise en place de modes de gouvernance élaborés est pavée de tels problèmes, et, d'autre part ces modes portent attention à l'apprentissage réel des partenaires. J'ajoute que ce type de gouvernance permet de faire face aux incertitudes. Or, celles-ci cristallisent souvent les critiques comme limites des conceptions utilitaristes et calculatrices de la responsabilité émanant de certains analystes de l'IRR. On peut se demander à bon droit pourquoi plaider pour l'inclusion de porteurs d'intérêts pour ne rien apprendre d'eux et ne rien leur apprendre ? Allons plus loin, il faut que ces apprentissages s'imposent comme nécessaires et ne soient pas simplement des gages factices de participation pour flatter la défiance des citoyens ou des consommateurs.

Très pratiquement, cette attention dévolue à la réflexivité dans les apprentissages permet de mieux anticiper les risques de résistance et de répétition lorsqu'il s'agit de modifier des habitudes interprétatives et des routines. De même, on peut ainsi élargir le rapport aux possibles et aux rôles attendus. En effet, l'IRR et tout mode de gouvernance ne sont pas simplement des récits vains et sans effets ou simplement des corps de normes auxquelles il faudrait obéir en faisant l'économie de la tâche de les interpréter pour les comprendre, les mettre en œuvre et les améliorer. Ces rappels du philosophe Jean Ladrière, très clairvoyant à l'endroit des normes et de leurs contextes d'interprétation, retrouvent ici toute leur actualité. L'usage des normes se modifie en fonction des besoins d'expérimentation en commun et du partage équitable de savoir sur les conditions de leur application. On passe par un processus de réélaboration progressive des attentes normatives des différentes parties.

La gouvernance défendue par Marc Maesschalck s'accompagne donc de l'organisation systématique et continue de la réflexivité dans le suivi de la participation, des actions, des modalités de conduite ou encore d'évaluation. Pour fonctionner, les procédés de régulation négociée, qu'il rapproche du délibérativisme en théorie politique, doivent permettre une transformation radicale du rapport aux normes dans le sens pragmatique d'une relation inférentielle aux normes à l'inverse d'une vérité clôturée une fois pour toutes. Les normes produisent leur signification progressivement dans le processus négocié de leur application.

La reconnaissance de la conflictualité par Maesschalck est bienvenue si la gouvernance attendue est politique, le lieu de la reconnaissance et du traitement des conflits par excellence. Cela est d'autant plus vrai avec le domaine des technologies émergentes et des innovations qui viennent reconfigurer les identités, mais aussi les intérêts de publics différemment affectés selon les changements induits. Cela est vrai et reconnu déjà depuis le pragmatiste John Dewey et son fameux *The Public and its Problems* (1927), mais plus près de nous avec le champ fertile en innovations institutionnelles de l'évaluation technologique participative (ETP) que les volumes 4 et 5 de la série en anglais, *Precautionary Principle, Pluralism and Deliberation : Science and Ethics* et *The Hermeneutic Side of Responsible Research and Innovation*, approfondissent sous leurs aspects interdisciplinaires et théoriques au gré de différentes générations et types d'innovations : organismes génétiquement modifiés, biologie de synthèse, nanotech-nologies, homme et animal « augmentés », technologies autonomes, ou encore robots.

Sous divers aspects cet ouvrage ouvre une discussion avec le volume 3, notamment avec le souci d'une double délibération sur le plan éthique et politique, et d'une prise en compte d'un double pluralisme sur les mêmes plans. Le présent volume porte attention à la capacité des acteurs impliqués à participer à la transformation de leur organisation en mobilisant leurs capacités respectives à combiner une pluralité de points de vue avec un intérêt commun à trouver de manière à modifier progressivement leur manière de coopérer à sa réalisation. On dépasse ici à la fois certaines limites théoriques d'une procéduralisation de la théorie de la démocratie délibérative et, en même temps on est beaucoup plus proche de la conduite des expériences réelles, qu'elles soient d'ETP, d'IRR ou d'autres formes de coopérations. En effet, la responsabilité d'être partie prenante est mise en œuvre sous l'autorité de la gouvernance guidant un processus continu de négociation et d'application de la signification sur les plans factuel et normatif. On notera que la description normative donnée ici de la gouvernance prend en charge des conceptions différentes de la responsabilité, parcourue au volume 2 de la série en anglais, notamment comme tâche, rôle et reddition de comptes. De plus, au gré d'un engagement dans la durée, ces modifications permettent non seulement un partage idoine des responsabilités, mais encore des modifications de celles-ci et des normes.

En écho à la distinction foucauldienne invitant à sortir de l'épistémè du gouvernement au profit d'une entrée dans l'épistémè de la gouvernance, cet ouvrage dépasse les versions fonctionnelles de la gouvernance. Il propose pour ce pilier de l'IRR une version plus construite, passant par le déplacement des pratiques déjà pratiquées, conceptualisées et dirigées.

Bernard REBER



## Introduction

« Une recherche utilisant une pratique déjà pratiquée doit d'abord être conceptualisée, pour pouvoir diriger cette pratique au lieu de la suivre. »  
[CAN 88, p. 108]

Les théories de la gouvernance qui se sont développées ces vingt dernières années offrent un nouveau cadre pour réfléchir sur les conditions collectives d'une innovation et d'une recherche responsables (IRR), articulée avec les défis politiques d'une société en transition dans tous ses modes de régulation, notamment sécuritaires, financiers et environnementaux. Cependant, la théorie de la gouvernance est le parent pauvre des réflexions sur l'IRR. L'approche en termes de théorie de la gouvernance reste marginale et méconnue dans ses enjeux fondamentaux par les recherches et les recommandations élaborées dans ce secteur. La gouvernance apparaît dans ses aspects fonctionnels de mise en œuvre des décisions et pas dans son apport critique fondamental de déplacement des pratiques et de reconstruction tant des rôles que des identités d'action. C'est ce hiatus qui nous amène à poser le constat d'une situation paradoxale : les réflexions pertinentes sur la gouvernance de l'IRR, voire sur la gouvernance comme l'un des piliers de l'IRR, ne font pas défaut sur un plan fonctionnel. En revanche, la connexion entre une approche construite en termes de théorie de la gouvernance de l'IRR et un déplacement des « pratiques déjà pratiquées » fait quant à elle cruellement défaut. Cet état de fait est d'autant plus dommageable qu'un modèle de gouvernance réflexive a émergé ces dernières années dans les débats scientifiques [DES 10, BRO 12, BAU 06]. Pour prendre conscience de ce hiatus et des risques qui lui sont inhérents pour les injonctions actuelles en matière d'IRR, il faut directement interroger ceux-ci du point de vue des différents cadres épistémiques proposés par les approches en termes de théorie de la gouvernance et en identifier les apports à la construction d'une politique d'IRR.

L'élément paradoxal qui nous semble devoir prioritairement être pris en considération est le suivant : l'intérêt pratique pour les mécanismes de gouvernance

occulte les questions fondamentales de théorie de la gouvernance et leur apport potentiel. D'un côté, toute approche théorique de l'IRR ainsi que toute proposition d'un cadre politique cohérent pour la mise en œuvre d'une IRR tiennent compte des questions de gouvernance qui sont intrinsèquement liées aux conditions de succès d'une telle orientation. Le simple fait de chercher à inciter une plus grande cohésion dans les processus de recherche en cours et de les rendre en même temps, non seulement imputables de telles exigences, mais aussi plus sensibles, voire plus réactifs et même proactifs à cet égard, conduit inévitablement à envisager la manière d'évaluer les engagements pris tout en y incluant les soucis procéduraux propres à leur gouvernance. Accroître la légitimité et la pertinence sociale des engagements de recherche et d'innovation, c'est aussi accroître leur interaction avec les parties concernées dans la société civile, favoriser des modèles de résolution de problème plus participatifs et améliorer le suivi de ces pratiques grâce à des indicateurs plus directement dédiés à la qualité des engagements pris dans cette orientation. Il faut donc se féliciter sur ce plan d'un véritable effet d'opportunité permettant aux nouvelles approches de la gouvernance de trouver un terrain privilégié d'application dans le champ de la plus-value apportée par des pratiques de recherche socialement responsables.

Pourtant, parallèlement à ce mouvement dont les enjeux sociaux sont incontestables, force est aussi de reconnaître, d'un autre côté, que l'aspect théorique des développements actuels propres au domaine de la gouvernance est complètement manqué dans le secteur de l'IRR. Si quantité de propositions innovantes circulent en fonction d'un déplacement pragmatique de la gouvernance favorisant l'élargissement de la participation, la coconstruction des solutions, le *codesign* et la comparaison des bonnes pratiques, les choix théoriques, qui guident ces déplacements et permettent d'en saisir les risques éventuels et leurs incompatibilités, sont laissés de côté. Des enjeux épistémologiques plus fondamentaux distinguent aussi ce foisonnement d'idées et de pratiques, notamment sur le plan de leur capacité à prendre en compte certains présupposés concernant l'adaptation des acteurs à ces nouvelles conditions d'action, la manière d'anticiper collectivement de nouveaux risques, de contractualiser ceux-ci, d'évaluer des effets possibles de résistance du milieu, de *free-riding*, de sous-optimalité, etc. Une approche en termes de théorie de la gouvernance permet d'envisager l'ensemble des dispositifs d'implémentation et de traduire à son niveau les attentes exprimées sur le plan de l'opérationnalisation : au-delà d'éviter la simple exécution minimaliste d'injonctions bureaucratiques, l'enjeu est aussi d'accompagner les transformations des identités d'action qui sont implicitement mobilisées par ce genre de dispositif. Un cadre d'expérimentation collective ne suffit pas à rencontrer un tel défi.

Sur le plan théorique, la gouvernance réflexive propose précisément un modèle centré sur la construction collective de la responsabilité dans une perspective d'accumulation de nouveaux savoirs résultant de l'organisation de partenariats entre chercheurs et acteurs de terrain [LEN 03, DED 14]. Ce modèle tente de privilégier les effets d'engagement des acteurs dans des actions coopératives partagées de manière à créer les conditions d'accumulation de nouveaux savoirs à travers l'expérimentation collective des solutions. Ces mécanismes réflexifs d'autoconfrontation des savoirs et d'auto-évaluation des normes constituent un cadre d'action collective qui permet de mieux saisir l'apport des réseaux et des partenariats dans la production de la recherche et de l'innovation. Pour développer une approche de l'IRR à partir de la théorie réflexive de la gouvernance, il faut mobiliser des ressources théoriques moins connues par les auteurs travaillant habituellement sur ces domaines. À côté de la théorie des organisations et de la science politique, en particulier le néo-institutionnalisme, il est aussi nécessaire de recourir à différentes théories philosophiques de la norme et de l'action collective, à la théorie du droit et aux apports du tournant pragmatiste dans les sciences humaines, en particulier à travers l'évolution du concept d'apprentissage social.

Pour cerner ce déplacement théorique, nous avons choisi, de manière emblématique, de mettre en exergue de notre introduction, un bref extrait de l'historien et philosophe des sciences, Georges Canguilhem : « Une recherche utilisant une pratique déjà pratiquée doit d'abord être conceptualisée, pour pouvoir diriger cette pratique au lieu de la suivre. » [CAN 88, p. 108]. Cet extrait a l'intérêt de suggérer un certain mouvement dialectique qui va de la pratique à l'action de gouvernance en passant par la théorisation. Suivant ce mouvement, il y aurait un double prérequis pour accéder à un pouvoir efficient de gouvernance de la recherche : le premier est de remettre en question l'identité qui accompagne une pratique de recherche déjà engagée et qui se conçoit d'abord en fonction de sa pratique pratiquée ; le deuxième est celui d'une mise en concept de la recherche comme processus d'action susceptible d'être conçu sur le plan du sens et de la plus-value sociale de son organisation. Pour pouvoir diriger la recherche, il ne suffit pas de l'accompagner et de construire des dispositifs de suivi, mais il faut également conceptualiser son pouvoir d'autotransformation, de remise en question de ses évidences concernant son intérêt, son rôle ainsi que son identité, de manière à anticiper des bénéfices qui pourraient lui sembler hors sens, ou hors de ses usages actuels.

L'extrait de Canguilhem nous permet ainsi, d'une part d'introduire l'idée qu'il y a un enjeu spécifique à construire un pouvoir de gouvernance de la recherche capable de dépasser ses évidences comme pratique déjà pratiquée ; d'autre part, de prendre conscience du rôle que peut jouer la médiation d'une opération de théorisation pour mettre en place les conditions d'une telle gouvernance. S'appuyer sur une théorie de la

gouvernance réflexive pourrait bien être d'ailleurs la seule manière de ne pas reproduire, au niveau des processus de recherche, ce que Canguilhem dénonçait déjà au niveau du rapport des experts du comportement avec les êtres humains. Autant Canguilhem a pu dénoncer la pauvreté épistémologique de disciplines incapables de « situer leur comportement spécifique par rapport aux circonstances historiques et aux milieux sociaux dans lesquels ils sont amenés à proposer leurs méthodes et techniques et à faire accepter leurs services » [CAN 02, p. 377], autant il craint en même temps que ce déficit ne masque en fait un choix non interrogé encore plus problématique et relevant pour sa part d'un comportement privilégiant l'utilité<sup>1</sup>. Ce choix consisterait à privilégier les questions d'utilité sur les questions de sens et à traiter en conséquence le rapport aux milieux sociaux sur le mode d'une science de l'organisation tentant d'optimiser les performances d'apprentissage et d'adaptation de l'intelligence collective. L'idée implicite qui guide une telle pratique de la science est celle de l'intelligence comme fonction de l'utilité sociale : en se développant de manière optimale, la fonction de recherche et d'innovation des sciences aurait pour tâche immanente de garantir l'ajustement des systèmes humains de production de moyens aux interactions avec leur milieu de vie.

Canguilhem est certain que, même en couplant cette approche organiciste des performances sociales de la science avec une approche mécaniciste tentant d'isoler une fonction spécifique de programmation collective et d'orienter de l'extérieur le processus d'ajustement fonctionnel, on ne parviendrait pas à dépasser le déficit réflexif de départ qui limite l'ensemble de la démarche au seul intérêt pour la valeur d'utilité. L'illusion consiste en effet à prendre pour acquis un état de l'utilité sociale, à se projeter sans autre procès de réflexion dans le cadre d'un appel d'offres formulé par le marché ou l'Etat, sans dépasser ni déplacer fondamentalement ce sens supposé donné de l'urgence, du besoin, de la nécessité, déterminant le rapport au commun. La question pourtant est d'abord celle de se situer comme disposition intellectuelle dans un rapport à l'intérêt social. Une telle question suppose tout autant de savoir ce qu'il en est de cet intérêt social que de savoir ce qu'il en est du rapport que peut entretenir avec cet intérêt une certaine forme d'organisation de la science. Il n'y a d'autre manière de pouvoir répondre à cette question qu'en introduisant une fracture entre la science et ses modes d'organisation. Il n'y a pas de manière de garantir la rencontre de

---

1. Si nous avons mobilisé Canguilhem, c'est aussi parce qu'il n'a jamais hésité à s'interroger sur la fonction sociale des pratiques scientifiques, même au risque d'être mal compris. Certaines de ses charges contre les usages abusifs de la psychologie dans les méthodes de recrutement et de sélections administratives [CAN 02, p. 376] ont laissé des traces jusqu'à aujourd'hui dans l'appréciation de son œuvre. En revanche, ce sont les mêmes efforts de clairvoyance et de remise en question des conditions d'une gouvernance de la raison scientifique qui ont amené d'autres chercheurs à valoriser dans son entreprise une critique radicale de la fabrication techniciste du social [GUC 10, p. 260-261 ; MAE 15a].

l'intérêt social par la science de manière strictement immanente, en accompagnant et en favorisant ses capacités d'autorégulation, pas plus qu'il n'y a de manière de pouvoir programmer de l'extérieur des résultats permettant de garantir la rencontre de l'intérêt social.

Comme l'indique le bref extrait que nous avons tiré d'*Idéologie et rationalité dans l'histoire des sciences de la vie*, le problème doit être abordé d'une autre manière, à partir de la réflexivité, qui en explicitant le sens d'un « rapport aux circonstances historiques et aux milieux sociaux » va permettre d'envisager une forme de gouvernance adéquate des processus de recherche et d'innovation. Dans ce cas, il ne s'agit pas de traiter la recherche suivant son utilité pour les mécanismes de gouvernance, comme une fonction à inciter et contrôler, pour renforcer les aptitudes collectives à produire des solutions. L'enjeu est de susciter un processus collectif de transformation du rapport de tous les acteurs concernés avec leurs identités d'action de manière à favoriser la mise en œuvre de nouvelles formes de coopération dans la coconstruction des intérêts sociaux.

L'hypothèse de gouvernance réflexive que nous allons développer dans le cadre d'une politique d'IRR repose ainsi sur un double déplacement théorique : premièrement, l'hypothèse déplace la question de l'IRR sur le plan d'une approche théorique de la gouvernance ; donner une direction à la recherche suppose de pouvoir conceptualiser l'action de celle-ci comme processus de rencontre d'intérêts différents, de méthodes et de savoirs concurrents, en fonction d'un processus collectif d'enquête visant la résolution de problèmes. Deuxièmement, l'hypothèse déplace l'attention théorique vers un problème de réflexivité inhérent à l'opération de gouvernance, à savoir le processus spécifique à une action sur soi de l'action pendant qu'elle se réalise. L'idée est qu'élucider ce rapport particulier à soi-même induit par le travail de la gouvernance permet de mieux anticiper les risques de résistance et de répétition qui l'accompagnent lorsqu'il tente de modifier les habitudes interprétatives et les routines pour élargir le rapport aux possibles ainsi qu'aux rôles attendus.

Nous procéderons de manière progressive pour aborder cette hypothèse et ses conséquences en partant d'abord du premier déplacement. Suivant ce premier niveau d'approche, nous essaierons de comprendre (chapitre 1) pour quelle raison une approche en termes de théorie de la gouvernance a pu faire défaut dans le domaine de l'IRR, même si le sujet de la gouvernance est régulièrement abordé pour décrire des modalités de mise en œuvre. Nous expliquerons ensuite (chapitre 2) comment la théorie de la gouvernance s'est constituée et comment elle a d'emblée tenu compte de la réflexivité sur un mode secondaire, pour compléter son schéma d'action organisationnelle. Nous passerons par la suite à une critique de cette première généalogie de la théorie de la gouvernance pour introduire notre deuxième déplacement, celui qui concerne la réflexivité. L'objectif sera de montrer (chapitre 3) ce que peut apporter un traitement plus

exigeant de la réflexivité prise comme opération de premier plan permettant de thématiser dans l'action une zone interne de développement. Nous serons alors en mesure (chapitre 4) d'exposer les principales clés d'une théorie de la gouvernance réflexive pour dans une étape suivante (chapitre 5), en montrer les apports lorsqu'elle est explicitement mobilisée pour aborder les conditions de mise en œuvre d'une politique d'IRR. Un dernier chapitre (chapitre 6) sera consacré à une reprise de la démarche proposée réfléchi du point de vue de la philosophie politique de l'intervention intellectuelle en société qui la sous-tend.